

CRÉATION DU S.M.B.V.A.

Mission d'appui GEMAPI – Mercredi 18 mai 2016

DÉROULEMENT DE LA PRÉSENTATION

1. Le bassin de l'Armançon et ses enjeux
2. Historique de la gouvernance
3. Procédure de création
4. Fonctionnement du syndicat
 - Modalités de prise de décision
 - Élaboration du budget
5. Perspectives

LE BASSIN DE L'ARMANÇON ET SES ENJEUX

ENJEU MILIEUX



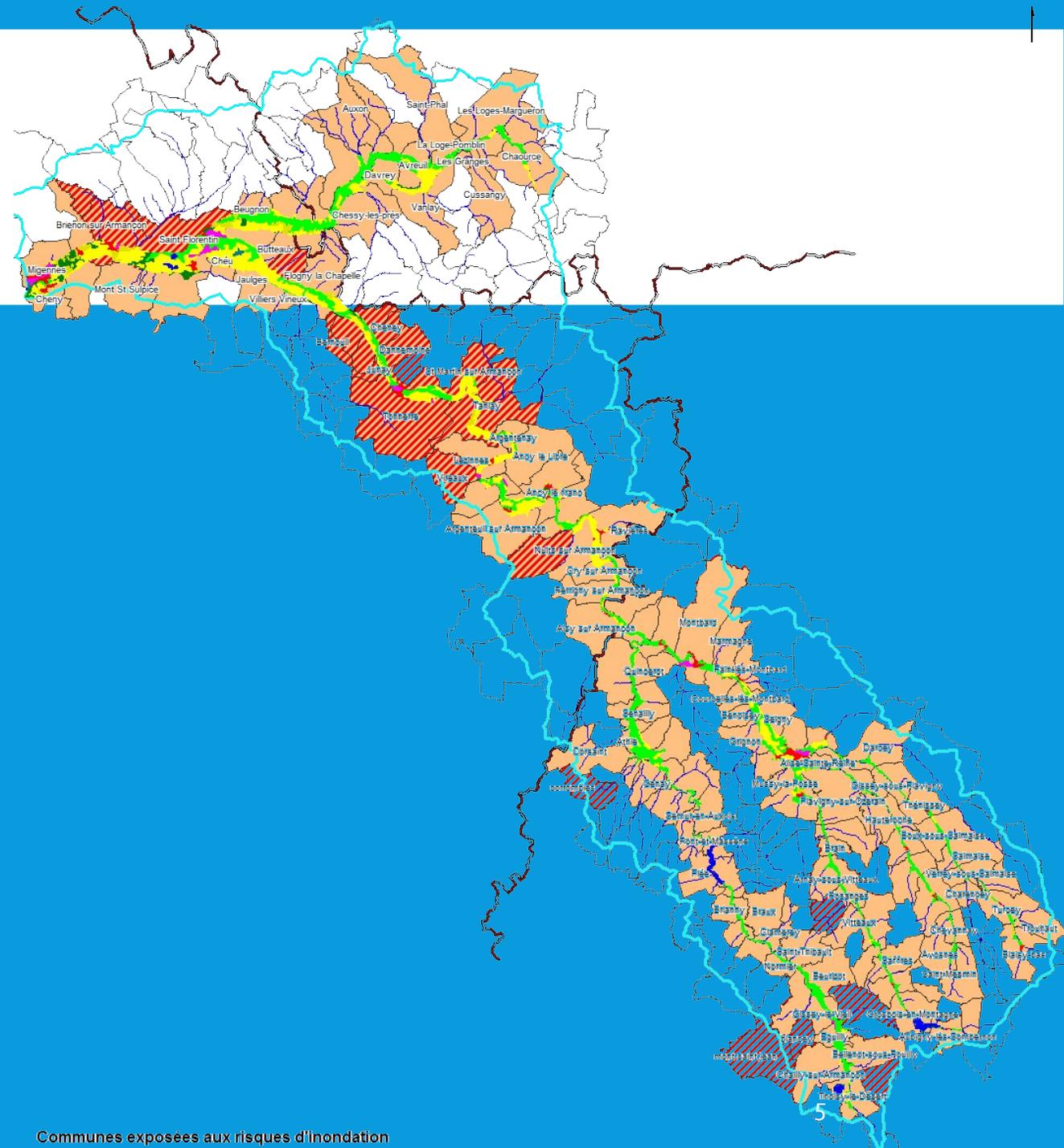
Milieux aquatiques et humides

- Hydromorphologie et continuité écologique
- Zones humides
- Entretien des cours d'eau
- Qualité : seulement 19 masses d'eau sur 55 en bon état écologique

ENJEU INONDATION

Inondations

- 2000 habitations inondables
- 300 entreprises et 2500 emplois
- Ruissellements, débordements

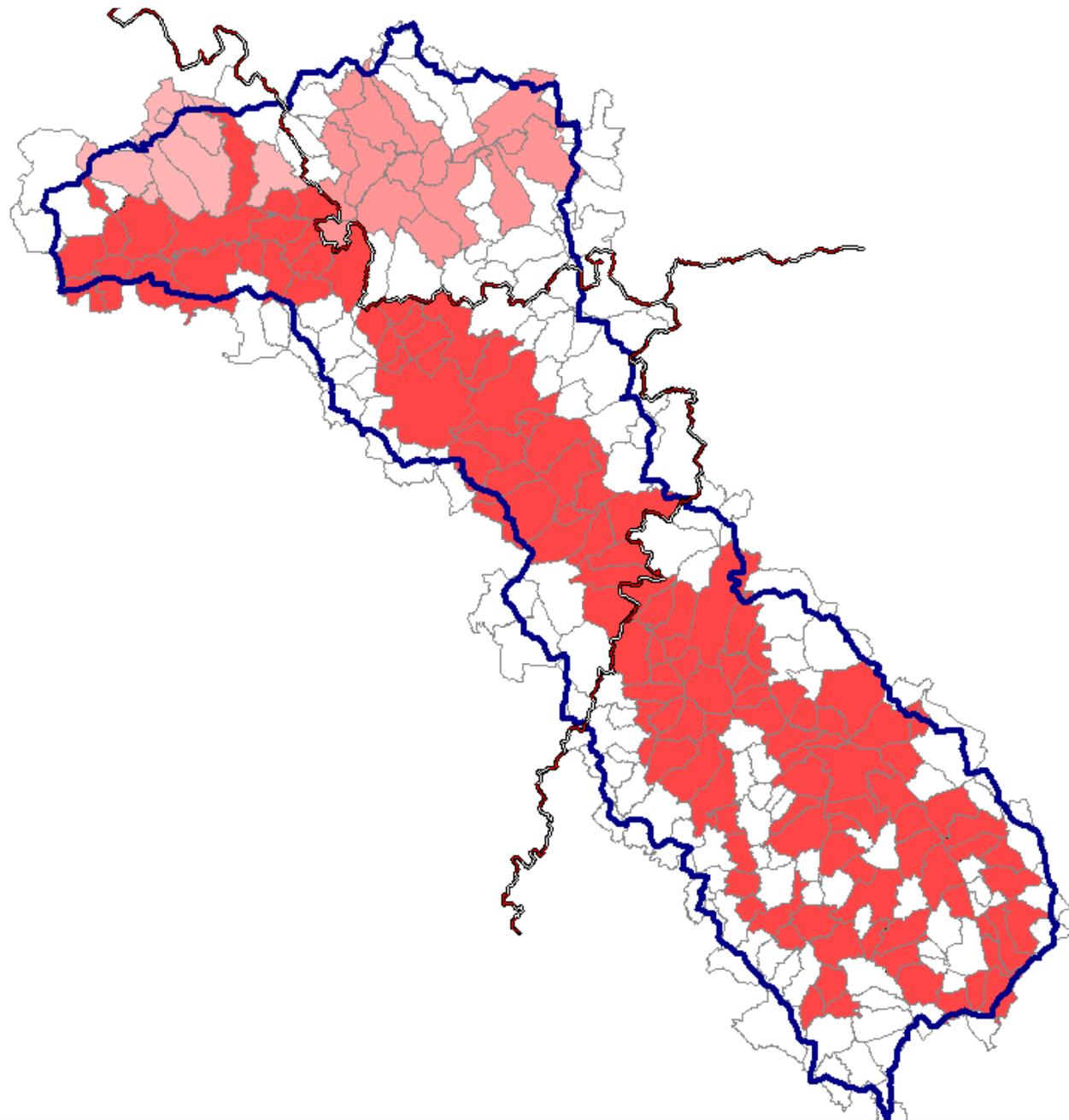


HISTORIQUE DE LA GOUVERNANCE

MAITRISE D'OUVRAGE EN GESTION DES RIVIÈRES

Trois syndicats de rivières : Des syndicats de communes riveraines créés dans les années 80

- SIVU Brumance Créanton :
 - Entretien des rivières – 50 km
 - 9 communes – env. 11900 habitants
 - Assistance technique par l'IER
- SIAV Armance :
 - Entretien des rivières – 60 km
 - 19 communes – env. 11 900 habitants
 - Assistances administrative par le SDDEA et technique par le SDDEA et le SIRTAVA
- SIRTAVA
 - Entretien des rivières – 500 km – et animation
 - 123 communes – env. 70 500 habitants
 - 15 agents



OUTILS DE PLANIFICATION ET DE PROGRAMMATION

S.A.G.E. (approuvé en 2013)

Contrat
Global

P.A.P.I.

Auxois-Morvan et
Armançon aval
2010-2014

Armançon 2015-
2019

« 1 » : 2007-2013

« 2 » : 2015-2021

PROCÉDURE DE CRÉATION

RAPPEL DE LA PROCÉDURE DE CRÉATION

Délibérations de 3 communes et de la CCLTB pour demander la création du syndicat

Lancement de la consultation par les préfectures 10, 21 et 89 le 3 septembre 2015

3 septembre – 3 décembre : les communes et la CCLTB délibèrent sur le projet

Après le 3 décembre : étude des retours afin de vérifier si la majorité qualifiée est atteinte

1^{er} janvier 2016 : fin d'exercice des syndicats existants et création du syndicat mixte unique

2016 : Comité Syndical électif : les nouveaux élus organisent le fonctionnement du syndicat

2018 : gouvernance intercommunautaire

FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

PRISE DE DÉCISION

Président

4 VP
GEMAPI

VP PAPI

VP CGA

Bureau (17 membres)

Comité Syndical (267 délégués)



LES 7 PRINCIPES DU BUDGET

1. Continuité des engagements précédents : addition des dynamiques des trois précédents syndicats
2. Pas d'impact sur la cotisation des projets déjà budgétés les années précédentes
3. Budget principalement en fonctionnement
4. Identification du coût de la compétence GEMAPI : compta analytique
 - Affectations des charges directes aux pôles GEMAPI et ANIMATION
 - Répartition pour les charges de structures entre les pôles GEMAPI et ANIMATION selon les dépenses par pôle

LES 7 PRINCIPES DU BUDGET

5. Plafonnement du reste à charge pour les collectivités adhérentes à 450 000 €
6. Calcul de la cotisation :
 - Règle des statuts → population et surface dans le bassin versant
 - Calcul à l'échelle communale
 - 15 % appelés sur la surface et 85 % sur la population
7. Règlement financier pour les opérations en maîtrise d'ouvrage

PERSPECTIVES

OBJECTIF 2018 !

1. Assoir l'organisation de terrain → proximité
2. Associer les communautés de communes à la définition des paramètres de gouvernance (représentativité, mobilisation de la taxe) → anticipation et dialogue
3. Développer une vision globale avec les voisins :
 - Porteurs de la GEMAPI
 - EPTB
 - Comité de bassin

MERCI DE VOTRE ATTENTION !

Nous contacter :

secretariat@bassin-armancon.fr / ☎ 03 86 55 40 00 / ☐ 03 86 75 11 41

- **Djamila BOUFELAH** - Secrétaire : 03.86.55.40.00
- **Laurette LEJAY** - Comptable : 03.86.55.40.02
- **Lucile GAILLARD** – Intérim direction, Responsable Pôle BV, SAGE et actions agricoles du CGA : 03.86.55.40.03
- **Servane BERTHELEME** - Animatrice Zones Humides : 03.86.55.40.05
- **Guillaume NUTI** - Animateur du PAPI : 03.86.55.40.05
- **Edouard BENOIT** - Animateur du Contrat Global (10 et 89) : 03.86.55.40.04
- **Sara FREY** - Animatrice du Contrat Global (21) : 06.81.03.29.56
- **Vincent GOVIN** - Animateur équipe Rivières : 03.86.55.40.09
- **Chris CUENIN et Guilhem MONSAINGEON** - Techniciens de Rivières Côte-d'Or : 06.28.29.75.25
- **Anthony LAURENT** - Technicien « petits cours d'eau » : 06.40.08.57.54
- **Justine DOIRISSE** – Technicienne de Rivières Yonne : 06.08.57.74.09
- **Kévin DUPLAN** - Chargé de mission Hydromorphologie : 03.86.55.40.08

Visitez le site internet :
www.bassin-armancon.fr